ACADÉMIE d'AGRICULTURE de FRANCE

Mai 2014

AGRICULTURE ■ ALIMENTATION ■ ENVIRONNEMENT

Groupe intersections Agricultures et Forêts en milieux périurbains

Co-animateurs: Jean-Paul Charvet, professeur émérite à l'université de Paris Ouest – Nanterre – La Défense et Xavier Laureau, agriculteur dans la plaine de Versailles - Les Fermes de Gally.
Texte mis en forme par Yves Birot, directeur de recherche honoraire de l'INRA, à partir d'une communication de Gérard Tendron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France.

Propositions d'actions pour des forêts périurbaines vivantes

Les espaces forestiers situés à la périphérie des villes fournissent aux citadins de nombreux biens et services qui contribuent à leur bien-être physique et psychique. Ces espaces sont cependant exposés à des pressions anthropiques croissantes menaçant leur intégrité physique et écologique, donc les biens et services qu'ils peuvent procurer. Ils exigent en conséquence des modes de gestion spécifiques, qui doivent se fonder sur des approches de plus en plus "participatives" favorisant le dialogue entre gestionnaires (souvent publics) des forêts, collectivités territoriales, associations et ONG. Différentes recommandations sont formulées allant dans ce sens.

1/ ÉTAT DES LIEUX ET DES ENJEUX

1.1 Menaces pesant sur les forêts périurbaines

Une forêt périurbaine est une forêt située aux abords immédiats d'une ville; elle est de ce fait exposée aux contraintes et menaces exercées par le milieu urbain. Il peut s'agir de menaces sur l'intégrité du territoire forestier s'il est vu comme réserve foncière pour l'extension du bâti ou des infrastructures, ou de perturbations des écosystèmes et de leur fonctionnement physique ou biologiques liées aux activités humaines adjacentes (pollutions chimiques et sonores, surfréquentation, etc.). L'intensité de ces pressions et menaces est toutefois très spécifique des contextes locaux.

Depuis une quarantaine d'années, de grands équipements publics (autoroutes, voies ferrées, barrages-réservoirs…) viennent grignoter les forêts périurbaines et contribuer à les fragmenter, rompant ainsi les nécessaires continuités écologiques. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans les zones densément peuplées telles les conurbations de Rouen ou de Tours. Le classement de ces forêts vulnérables, proches des grandes villes,

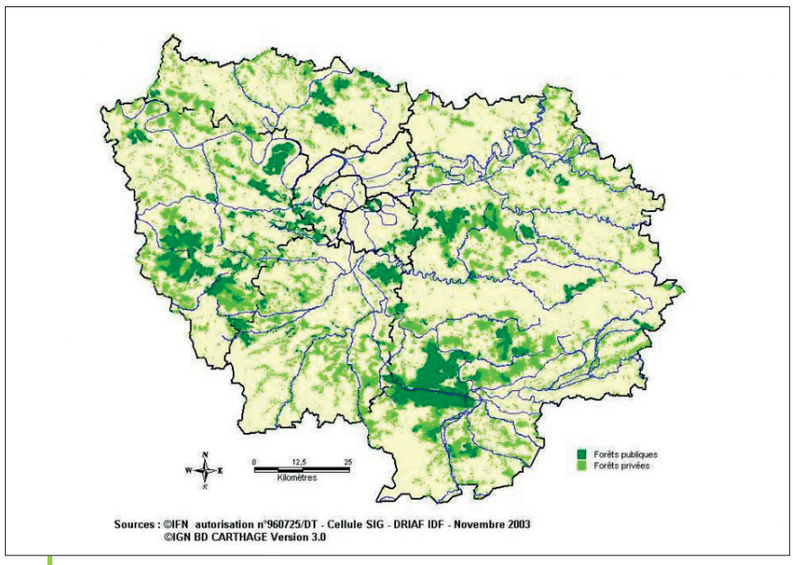

Répartition des forêts publiques et privées d'Ile-de-France

8 pages Agriculture v5.indd 1 15/05/14 16:55

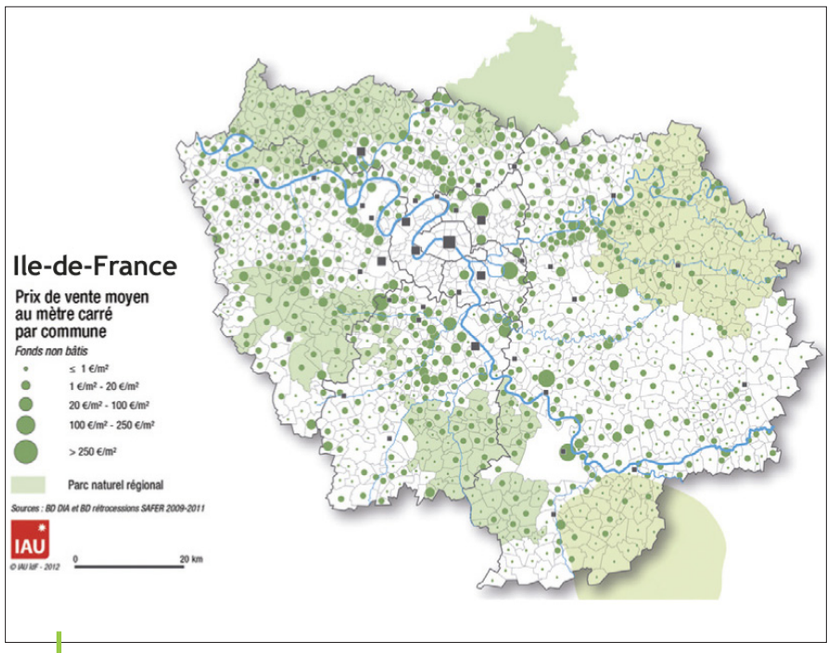

Carte des forêts d'Ile-de-France (IFN) et prix de vente moyen

LES FORÊTS PÉRIURBAINES : UNE LARGE PALETTE DE BIENS ET SERVICES

Comme d'autres types de forêts, les forêts périurbaines procurent aux citadins nombre de biens et services : i) fixation du dioxyde de carbone atmosphérique contribuant à atténuer l'effet de serre et l'impact du changement climatique ; ii) régulation du climat local : tamponnement des températures et du vent ; iii) rôle dans le cycle de l'eau et notamment effet positif sur la qualité de l'eau dans les captages sous forêt (les villes de Munich et Vienne sont totalement approvisionnées par de l'eau d'origine « forestière » peu ou pas traitée) ; iv) hébergement d'une forte diversité biologique ; v) production de bois : matériau et matière première renouvelable et à faible empreinte carbone, pour la construction, l'ameublement ou l'énergie ; vi) filtration des particules, poussières et nuisance sonores.

en « forêt de protection » permet toutefois de leur assurer une protection particulière.

Par ailleurs, le retour des citadins dans les bourgs ruraux s'est traduit par une explosion des constructions pavillonnaires et, en périphérie des villes, par un étalement urbain lié également à l'extension considérable de zones d'activités, d'entrepôts, de commerces. Bien des bourgs et villes sont ainsi arrivés en limite de forêts dont ils étaient jusqu'alors éloignés : alors que ce sont les citadins qui se sont rapprochés de la forêt, on parle dorénavant de forêts en milieu périurbain…

1.2 Biens et services fournis par les forêts périurbaines

Aérant l'espace urbain, les forêts périurbaines forment des paysages appréciés des citadins, ce que reflète d'ailleurs la valeur des biens immobiliers situés à proximité de la forêt. Elles constituent un cadre perçu comme un patrimoine naturel commun, lieu d'accueil, de détente, de ressourcement, de recueillement, un lieu privilégié pour exercer ses sens et retrouver leur acuité. Elles participent du mythe et du rêve par la prise de conscience en forêt des grands rythmes naturels qui s'y perpétuent : longévité des arbres, cycle de saisons, succession des générations (des jeunes pousses aux futaies cathédrales) sénescence ou mort accidentelle (tempêtes), etc. En ce sens, elles sont source d'inspiration artistique. De récentes études coordonnées au niveau européen ont montré l'impact positif sur la santé physique et psychique des citadins qui pratiquent régulièrement des activités en forêt, contribuant ainsi à réduire les dépenses de santé.

Mais les forêts périurbaines peuvent aussi générer pour les riverains immédiats des problèmes liés à l'ombre portée sur les maisons, à l'excès d'humidité, aux chutes d'arbres, de branches et de feuilles, à la faune s'attaquant aux jardins. Il faut éviter de construire trop près de la forêt. Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-

LOISIRS EN FORÊT ET SANTÉ

La forêt exerce sur la santé un effet bénéfique qui peut dépendre de l'activité que l'on y pratique. Le bien-être ressenti par la fréquentation de la forêt est d'ordre physique, psychique et social.

a) effets sur le bien-être physique

Par rapport à un terrain ouvert, le microclimat en forêt participe au confort du visiteur : réduction du vent, ombrage, régulation thermique et hygrométrique. La forêt filtre également les poussières de l'air en divisant sa teneur par deux par rapport à un terrain ouvert. Les composés organiques volatiles odorants sont perçus comme bienfaisants. Concernant le bruit, son filtrage par la forêt n'est efficace que pour des forêts de grande taille. Le silence de la forêt et son environnement relaxant diminuent la tension artérielle et renforcent la tolérance au stress, d'autant plus qu'on y pratique une activité physique.

b) effets sur le bien-être psychique

La détente, le calme et la flânerie participent aussi à la réduction du stress mental. La forêt offre une diversité de formes et de couleurs, d'odeurs de bruits changeant au cours des saisons qui permettent à son visiteur un réel ressourcement, et l'oubli de ses préoccupations journalières. Il aura tendance à conserver de sa visite en forêt et des activités pratiquées un souvenir positif.

c) effets sur le bien-être social

Très naturellement, l'espace forestier (comme d'autres espaces peu anthropisés) constitue un lieu d'ouverture où les personnes se rencontrent plus spontanément que dans l'espace urbain, voire lient des connaissances. Mais aussi, l'individu perçoit le site où il se trouve en forêt comme étant son propre espace, où il peut demeurer avec lui-même ou sa famille, ce qui participe à la construction de l'identité.

(source : *Loisirs et détente en forêt : bases, instruments, exemples* - Office fédéral de l'environnement - OFEV - Berne - 2008)

8 pages Agriculture v5.indd 2 15/05/14 16:55

de-France interdit d'ailleurs l'urbanisation à moins de 50 m des massifs de plus de 100 hectares.

Remarquons toutefois que **la plupart des services rendus par les forêts périurbaines à la collectivité ne sont pas marchands**. Jusqu'à présent, c'est la production ligneuse qui permettait à travers le revenu généré, de les assurer. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui…

1.3 La cohabitation ville - forêt : pressions et conflits d'usages

a) les activités en forêt

Les enquêtes réalisées par l'ONF ont permis de mieux connaître les activités-loisirs des citadins en forêt. Elles sont très variées : promenade, cueillette, sport. La marche à pied ou la randonnée sont très populaires, sur les allées forestières ou les sentiers aménagés. Peu perturbantes, elles ne requièrent des équipements de protection particuliers que sur des zones surfréquentées. Les marcheurs sont souvent respectueux de la nature. Le camping sauvage et le bivouac, peu pratiqués, posent toutefois les problèmes du feu en forêt et des abandons de déchets.

La chasse ne peut généralement être pratiquée en forêt périurbaine comme une activité de loisirs, pour des raisons évidentes de sécurité, et d'hostilité du public. La prolifération des grands animaux (cerfs, chevreuils et surtout sangliers) qui en découle, conduit à des dégâts sur la forêt, les cultures et les jardins adjacents. Elle est la cause d'un nombre croissant d'accidents de voiture. Sa régulation à partir de zones désignées nécessite le respect draconien des consignes de sécurité et d'exclusion, tant de la part des chasseurs que de celle des usagers. Les activités naturalistes qui concourent à une meilleure connaissance des milieux naturels, doivent être encouragées, en veillant toutefois à leur cohérence et à leur compatibilité entre elles, et à la limitation de leur impact sur les milieux en évitant les surfréquentations des sites les plus fragiles.

b) Comportements, conflits d'usage et risques

La multiplicité des usages de la forêt périurbaine et sa fréquentation peuvent générer des conflits qu'il faut gérer. Rappelons que les 73000 hectares de forêts domaniales d'Ile-de-France reçoivent 55 millions de visites par an ! Dans un contexte où l'individualisme prévaut, chaque usager considère sa pratique comme prioritaire, revendique des droits (souvent injustifiés), et oublie ses devoirs vis-à-vis des autres, de la société et de la forêt qu'il utilise pour sa satisfaction personnelle, quand il ne refuse pas de partager la forêt avec d'autres usagers. Les conflits apparaissent principalement entre les piétons (usagers les plus vulnérables) et les autres usagers : VTT, cavaliers, chiens non tenus en laisse, cyclistes et rollers circulant en groupe et à grande vitesse sur les chemins revêtus. Aussi toute activité qui se pratique en forêt périurbaine devrait s'exercer **dans le respect du milieu et des autres usagers en donnant la priorité aux plus « démunis », les piétons.** Des chartes de bonne conduite élaborées avec les associations sportives et de loisirs, lorsqu'elles existent, permettent de sensibiliser les usagers, et notamment les jeunes, moyennant une indispensable diffusion de l'information (sites Internet, dépliants, panneaux d'information).

La fréquentation des forêts comporte des risques comme toute activité en milieu « naturel ». Il est possible de les limiter en observant des règles de bon sens et de prudence. Il convient de rappeler aussi que les milieux forestiers sont propices au développement de maladies infectieuses atteignant les animaux sauvages ou domestiques et qui peuvent être transmises à l'homme. Si la rage est aujourd'hui maîtrisée, la maladie de Lyme, dont le vecteur sont les tiques, est devenue un problème de santé publique : sa progression dans toute l'Europe semble liée à l'accroissement démographique important des ongulés (chevreuil, sanglier). Enfin, les forêts périurbaines sont aussi le cadre de pratiques en évolution croissante qui sont le reflet des dysfonctionnements sociétaux et qui appellent des mesures spécifiques : trafics, agressions, vols ou incendies de voiture, dépôts de déchets et gravats, vandalisme, etc.

c) Pressions subies par les forêts périurbaines et débuts de solutions.

L'existence d'une urbanisation proche fait peser sur la forêt des nuisances (pollutions sonores), mais aussi des risques pour son intégrité (pollutions chimiques et biologiques, mitage et cloisonnement liés au développement des réseaux d'infrastructures linéaires, dégradations, vandalisme, mises à feu et apports de déchets, eaux de ruissellement chargées en hydrocarbures…). Outre le défrichement de surfaces forestières, les grandes infrastructures linéaires morcellent les massifs forestiers, réduisent leur valeur écologique et leur valeur d'accueil. Elles interrompent la libre circulation des espèces de la faune sauvage, d'autant qu'elles sont souvent clôturées pour éviter les collisions. En limitant les déplacements des animaux, elles créent des concentrations qui engendrent des dégâts aux cultures agricoles et forestières et accentuent les risques d'accidents automobiles. Ceci est particulièrement vrai pour les sangliers qui deviennent sédentaires. Aussi dans une forêt périurbaine, la coupure engendrée par une infrastructure devrait être compensée par des franchissements (passages inférieurs ou supérieurs, mises en tunnel de l'infrastructure) tous les kilomètres, afin de rétablir des continuités écolo-

QUELQUES ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES EN FORÊT ET LEURS IMPACTS

La course d'orientation peut gêner la faune au cœur des parcelles, et le cas échéant affecter la flore, tandis que le jogging a un faible impact. L'escalade peut générer des fortes concentrations sur des zones réputées et donc des risques d'érosion et de dérangement de la faune. Cyclisme sur routes ou VTT sur les allées forestières ne présentent d'inconvénients qu'au titre des conflits d'usage avec d'autres usagers et de grave dégradation des chemins pentus pour les VTT ; l'équitation a un faible impact sur les terrains sableux filtrants mais un plus important sur les terrains argileux sensibles à la dégradation par les sabots des chevaux… Les sports motorisés avec des véhicules tout-terrain créent des perturbations considérables sur le sol, la végétation, et la faune, et génèrent pollutions et nuisances. Ils doivent être dirigés vers des terrains dédiés hors forêt. Enfin, les « accrobranches », qui nécessitent des équipements lourds et sécurisés, font généralement l'objet de concessions de création et d'utilisation.

8 pages Agriculture v5.indd 3 15/05/14 16:55

giques. C'est le sens de la trame verte décidée dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

L'expérience des quarante dernières années a montré que les petits bois périurbains subissent des dégradations importantes et des pressions très fortes. À l'inverse, plus la superficie d'une forêt périurbaine est élevée, plus elle a de chances de résister au développement de l'urbanisation et de conserver ses caractéristiques forestières et son attrait, par sa richesse écologique et paysagère et sa capacité physique d'accueil qui peut être utilisée de manière plus extensive ou mieux répartie en préservant certains cantons.

Les grandes forêts de plusieurs milliers d'hectares ont un rayon d'attraction qui s'accroît avec leur superficie et de nombreuses forêts domaniales ainsi que certaines forêts communales se trouvent soumises à une fréquentation très importante, alors même qu'elles ne sont pas périurbaines au sens strict, mais s'apparentent fortement à ce type de forêts: Fontainebleau, qui reçoit 17 millions de visites cumulées par an en est l'exemple type.

Un urbanisme bien conçu aurait dû mettre à la disposition des citadins des espaces de détente, de ressourcement, en nombre et en qualité suffisants. Mais cet aspect a très souvent été négligé, et les bois et forêts proches des villes ont été investis par les citadins comme substituts d'espaces verts urbains. Des solutions de remplacement ont été mises en œuvre par quelques grandes villes; elles ont créé des parcs forestiers, généralement clos, installés dans de grands massifs forestiers ou sur leurs lisières, en y aménageant et en entretenant des clairières, des aires de jeux, des sentiers de promenades. De même en région parisienne, la pression sur les forêts domaniales anciennes, intriquées dans le tissu urbain, a été diminuée par une active politique d'achat et d'équipement de forêts privées, d'une part par l'État, qui en est devenu propriétaire et, d'autre part, par la Région. L'AEV (Agence des espaces verts) créée dans ce but y a, en 40 ans, acquis 14000 hectares d'espaces « naturels » et agricoles dont 10000 hectares de forêts, les a aménagées et en supervise l'entretien. Ces forêts ont été ouvertes au public avec un objectif prioritaire d'accueil, étant observé que plus une agglomération est importante, plus loin son impact se fera sentir sur la fréquentation des forêts. Cette politique a été complétée par l'aménagement d'espaces verts urbains dans les agglomérations nouvelles. Ces parcs forestiers font généralement l'objet d'une gestion qui se rapproche de celle des espaces verts.

"URBAN WOODS FOR PEOPLE" (DES FORÊTS POUR LES CITADINS)

Ce projet franco-suédois, soutenu financièrement par l'Union européenne, a pour objectif d'accroître les potentialités d'accueil et la valeur récréative des forêts périurbaines en dégageant de nouvelles voies pour y parvenir. Il considère que les espaces boisés constituent une composante majeure du cadre de vie à l'échelle des aires métropolitaines, donc des espaces de récréation et de loisirs à valoriser. Il a pour ambition de promouvoir une approche à la fois globale et concertée de la gestion de ces espaces en favorisant l'émergence d'objectifs "partagés" en matière d'accueil du public, de gestion forestière et d'aménagement du territoire. L'élaboration de "chartes forestières de territoire", telle celle de la forêt de Sénart en Ile-de-France, constitue une illustration de cette démarche.

2/ COMPLEXITÉ DES SITUATIONS ET ACTEURS EN PRÉSENCE

En France, contrairement à une idée reçue chez les citadins, toutes les forêts sont appropriées. Les forêts domaniales font partie du domaine privé de l'État, qui peut donc en restreindre ou en interdire l'usage. Il en va de même pour celles des collectivités (communes, départements) propriétaires de forêts. Enfin, c'est évidemment le cas des forêts privées, plus nombreuses en surface, mais aussi très morcelées. La méconnaissance de ces données explique les incompréhensions des citadins concernant l'accès aux forêts domaniales ou des collectivités ouvertes au public, considérées comme des espaces de loisirs ouverts à tous et où chacun peut pratiquer sans contrainte les activités de son choix.

Tout propriétaire forestier qui n'interdit pas l'accès de sa forêt au public par une clôture ou des panneaux suffisamment nombreux, s'expose à être reconnu responsable d'un accident. Sa responsabilité peut être recherchée soit en raison des fautes qu'il a pu commettre, ou des choses dont il a la garde. En outre, l'ouverture d'une forêt périurbaine au public suppose des aménagements spécifiques, une organisation de l'espace, une sylviculture et un entretien adaptés qui comportent des contraintes et des sujétions particulières. Tout ceci a un coût, encore plus important là où la pression de fréquentation est très forte. De ce fait, seuls l'État et les collectivités, ont les moyens de répondre à cette demande sociale forte et de s'engager dans de telles politiques.

2.1. L'ONF gère les forêts domaniales périurbaines

Il dispose aujourd'hui d'une expérience et d'une compétence réelles en la matière et a su adapter ses pratiques aux réalités et aux évolutions de la demande sociale. Cependant subsistent des problèmes difficiles comme la régénération des peuplements, l'exploitation des coupes et leur remise en état, la propreté, les conflits d'usages, la surveillance et l'entretien pour lesquels les critiques, plus ou moins justifiées, perdurent. L'ONF se trouve confronté à la question du financement de coûts croissants générés par l'accueil du public.

2.2. Outre l'État, les collectivités

sont sollicitées pour prendre en charge cette mission d'intérêt général. Les contributeurs les plus concernés sont les Conseils généraux et les Conseils régionaux qui participent à un niveau relativement élevé. Quant aux communes propriétaires de forêts périurbaines, elles sont confrontées aux mêmes

8 pages Agriculture v5.indd 4 15/05/14 16:55

Photo A.M. Granet - ONF

La cohabitation entre urbanisation et forêt.

problèmes: le renforcement de l'implication des élus (au niveau des intercommunalités?) dans le financement de l'entretien de ces « biens communs » dont les usages sont avérés apparaît de plus en plus nécessaire.

2.3. Concernant les propriétaires et forêts privés,

de rares tentatives de contractualisation avec une collectivité pour l'ouverture de leurs forêts au public moyennement financement, n'ont abouti qu'exceptionnellement. L'interdiction de pénétration du public matérialisée par panneaux ou par la pose de clôtures demeure le cas général.

2.4. Quant aux très nombreux usagers des forêts périurbaines,

il s'agit le plus souvent d'individus ou de familles à la recherche d'espaces « ressourçants ». Actuellement, la dimension collective, au travers de mouvements associatifs, d'ONG, de groupes de pression, de gestionnaires de centres et de randonnées équestres… qui veulent légitimement faire entendre leurs demandes et leurs attentes vis-à-vis des forêts périurbaines et de leur gestion, est devenue très prégnante pour certains massifs forestiers.
Ceci d'autant plus que les exploitations agricoles périurbaines multifonctionnelles qui intègrent des activités de service se trouvent assez souvent à proximité de secteurs forestiers.
Il n'existe pas actuellement d'organisation standard de concertation entre ces différents acteurs. Ces instances sont le fruit du contexte et d'opportunités locales comme le souligne l'élaboration de la Charte forestière de territoire du massif de Sénart en Ile-de-France. Elles ont en point commun l'ambition de réunir tous les acteurs concernés: ONF bien sûr, ainsi que les services déconcentrés de l'État, les élus locaux, les associations. Mais des problèmes de cofinancement impliquant l'ensemble des acteurs se posent, nécessitant la mise en place d'instances nouvelles comme cela a été fait pour certains territoires agricoles.

3/ L'ACCUEIL EN FORÊT PÉRIURBAINE: ÉVOLUTIONS DES OBJECTIFS

Dans le cadre général de la multifonctionnalité, la fonction principale assignée aux forêts périurbaines est l'accueil du public.

Dans les années soixante, au moment de l'explosion de la fréquentation des forêts, l'État a décidé d'une politique volontariste d'accueil du public. Ceci s'est traduit par l'aménagement de routes goudronnées permettant d'accéder en voiture au plus près des sites remarquables, où de vastes parkings ont été construits et des aires d'accueil aménagées avec panneaux d'information, tables, bancs, poubelles… imitant les aménagements des espaces verts urbains. Cette politique a été victime de son succès: la surfréquentation, le piétinement des sites sensibles, les nuisances dues aux automobiles, l'artificialité des aires d'accueil ont conduit à des dommages au milieu et à une banalisation de l'accueil faisant perdre à la forêt sa spécificité de milieu naturel et sauvage.

Dès 1979, une nouvelle politique a été mise en place. Les routes forestières goudronnées ont été fermées à la circulation automobile, y compris des routes de transit entre villages en cas d'existence d'itinéraire alternatif. Les aires d'accueil ont été repoussées à la périphérie de la forêt, et la fréquentation du public canalisée sur des

8 pages Agriculture v5.indd 5 15/05/14 16:55

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE :
FORÊTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Les forêts proches des villes étaient la propriété du Roi, de grands seigneurs ou de communautés religieuses; elles étaient étroitement surveillées, bornées, protégées, et les habitants ne pouvaient bénéficier de leurs services (pâturage, pannage, cueillette et récolte de menus produits) qu'à travers des droits d'usage accordés par les propriétaires (et fréquemment consentis par le Roi). Certaines villes furent créées au cœur de forêts giboyeuses, autour d'un rendez-vous de chasse royal devenu château : Fontainebleau depuis le 11e siècle, Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Compiègne.

*• **Le Code forestier de 1827** confirme et renforce la protection de la forêt dégradée par l'abondance du gibier et du bétail ainsi que par des exploitations abusives liées aux besoins croissants en bois des populations et d'une industrie naissante. Les droits d'usage furent supprimés après rachat, ou cantonnés (en cédant en toute propriété aux usagers une fraction de la forêt), les défrichements strictement encadrés, les récoltes programmées dans des documents d'aménagement. Le régime forestier institue le contrôle de l'administration sur toutes les forêts domaniales qui en assure la gestion…*

*• **Au XIXe siècle, un changement de paradigme s'opère.** Perçue jusque-là comme un milieu hostile, voire dangereux, la forêt devient pour les peintres et écrivains romantiques un lieu de communion avec la beauté de la Nature. Les peintres de Barbizon obtiennent la suspension de coupes de régénération et de plantations de pins dès 1853 à Fontainebleau et la création de la série des réserves artistiques en 1861. Dès 1839, des guides de promenades en forêt sont édités, des excursions organisées : en 1850 la bourgeoisie parisienne vient découvrir le tourisme de nature en forêt de Fontainebleau. Le phénomène ira en s'amplifiant avec les congés payés, le développement du niveau de vie et de l'automobile à partir des années 1960. Les forêts de l'État et des collectivités connaissent désormais en fin de semaine une fréquentation croissante pour les loisirs, dès lors qu'elles sont proches d'une agglomération : Meudon, Fausses-Reposes, Saint-Germain, l'Isle-Adam. Les forêts de Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne deviennent pour des millions de parisiens le « jardin public » ouvert à tous. Ce phénomène, lié au développement tentaculaire des villes, est exacerbé pour les métropoles régionales situées dans des zones à faible taux de boisement, comme la métropole lilloise dans la région Nord-Pas de Calais.*

sentiers balisés permettant l'accès à pied aux sites pittoresques, en laissant les voitures en lisière de massif. Ceci s'est traduit par la « création » au cœur de la forêt de zones de silence, matérialisées par des panneaux. Il s'agit de faciliter une redécouverte du calme, de la sérénité, de l'écoute, du respect de l'autre et la compréhension du fait que la forêt est un milieu différent de la ville ou du parc urbain. Quant aux usagers soucieux de la proximité de leur voiture, ils restent cantonnés en périphérie de forêt, préservant ainsi le « cœur » du feu, des ordures, des dégradations.

L'objectif est aujourd'hui de démarquer visuellement la forêt du reste du territoire et de renforcer ainsi la perception de sa naturalité en matérialisant clairement les « entrées de forêts » dans lesquelles se trouvent les zones d'accueil, à identifier et à préserver des « cœurs de forêts » indemnes de nuisances, où la nature est préservée, et à mettre en place des « zones de transition » entre les deux. Cette organisation théorique doit être évidemment adaptée à la superficie des forêts et aux nuisances extérieures qu'elles subissent ce qui peut conduire à une organisation multipolaire.

Un point particulier est lié, en milieux périurbains, **au développement d'accrus forestiers spontanés** sur des espaces de friches agricoles, voire de remblais ou de décharges. Une gestion appropriée de ces accrus aurait pour effet, au-delà d'améliorations paysagères, d'alléger les pressions qui s'exercent sur les espaces forestiers périurbains.

Dans la France de l'Ouest, pays de bocage où existent peu d'espaces boisés périurbains de grande dimension, on envisage aujourd'hui de créer des forêts périurbaines. Ainsi la Communauté urbaine de Nantes a pour projet de mettre en place trois sites forestiers à usages récréatifs de plusieurs dizaines d'hectares chacun, en mobilisant des friches agricoles par mises en réserve et achats.

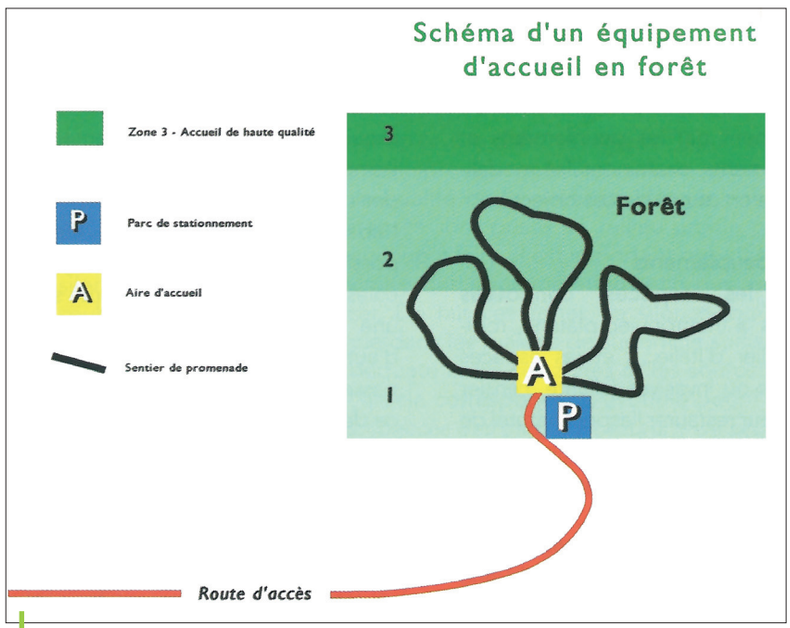

Schéma standard d'un équipement d'accueil en forêt
zone 1 : zone d'accueil, zone 2 : zone intermédiaire, zone 3 « cœur de la forêt »
Source T. Moignieu – ONF Rendez-vous Technique n° 12 (2006).

8 pages Agriculture v5.indd 6 15/05/14 16:55

4/ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

4.1 Mesures destinées à améliorer l'accueil du public

Une des difficultés de l'organisation de l'accueil est due aux concentrations de fréquentation qu'elle entraîne, qui génèrent des perturbations et dégradations du site.

La notion de capacité d'accueil d'un site doit donc être analysée finement. Les spécialistes distinguent la capacité physique (niveau de saturation des équipements), la capacité écologique et patrimoniale (seuil au-delà duquel on constate des dégradations), la capacité sociale (seuil au-delà duquel apparaît un sentiment de promiscuité), la capacité instantanée, journalière, ou annuelle. Le gestionnaire doit s'adapter en conséquence, sous peine de constater une extension anarchique des aires d'accueil.

Il convient dans certains de ces cas d'**accroître la superficie des zones ouvertes, mais en les dispersant**, d'élargir et de renforcer les chemins existants, de mettre en place des équipements pour limiter l'érosion dans les secteurs les plus fragiles, de déplacer des itinéraires, voire de créer d'autres aires d'accueil. Il faut aussi évaluer l'utilisation réelle des équipements afin de les placer là où ils sont le plus nécessaires. Enfin, si la surfréquentation risque de compromettre la pérennité de la qualité d'un site, la suppression pure et simple de l'aire d'accueil et de ses équipements doit être envisagée.

Les actions du gestionnaire forestier et leur sens restent aussi méconnus des usagers que la forêt elle-même. Il convient donc de **repenser le développement de la communication**, pas tant pour encadrer certaines pratiques mal acceptées, et d'ailleurs appelées à évoluer, que pour exposer les enjeux autour de la forêt, et partager le sens des différentes décisions. On définira donc les messages clés, qui permettent de mieux cerner les motivations des diverses actions. Il s'agira aussi d'identifier quels en sont les meilleurs supports et vecteurs.

4.2 Mesures concernant la gestion de la forêt

La gestion des forêts périurbaines se situe dans le cadre général de leur multifonctionnalité, avec une priorité à l'accueil du public. Elle doit donc être adaptée aux attentes de celui-ci et qui sont marquées par le conservatisme, le souci de stabilité des paysages et de poursuite sans entraves des activités habituellement pratiquées. Un vieil adage forestier décrit la sylviculture comme le fait « d'imiter la nature et de hâter son œuvre ». Par rapport à leurs représentations de la forêt, les citadins considèrent les gestionnaires comme de mauvais « imitateurs ».

Les pratiques trop artificialisantes, qui signalent de manière évidente l'intervention humaine, **sont massivement rejetées**. Aussi convient-il de rechercher des modes de gestion plus respectueux de la dynamique naturelle, des paysages et des attendus des usagers, façonnant ainsi une forêt qui renverra davantage l'impression de naturalité. Il faut veiller à éviter la monotonie des paysages, les coupes fortes et essayer d'obtenir une diversité visuelle perceptible par le public. La recherche de la qualité paysagère passe également par un traitement spécifique des lisières, en particulier le long des fronts d'urbanisation. Ces recommandations s'adressent prioritairement aux zones d'accueil.

La gestion de la forêt par la sylviculture concerne également les autres fonctions de la forêt. Les outils de la sylviculture sont principalement les coupes et exploitations. Elles sont nécessaires pour maintenir la pérennité et la bonne santé de la forêt. Opérations d'amélioration et de régénération des peuple-

LES ÉQUIPEMENTS ET L'ENTRETIEN DES SITES D'ACCUEIL

Dans le cas de besoins spécifiques identifiés, certains équipements dédiés peuvent être créés : pistes cyclables, allées cavalières, sentiers sportifs, circuits pour VTT, aires de jeux. La qualité de la réalisation est essentielle : allées en terrain naturel dans le cœur de forêt, empierrées en zone de transition, revêtements de couleur claire en zone d'accueil ; signalisation légère sur supports en bois et mobilier rustique en zone d'accueil, réduits en zone de transition, absents dans le cœur. Les aires de pique-nique aménagées sont à éviter, ainsi que les toilettes (impossibles à maintenir propres en forêt). Enfin, une information claire sur l'utilisation des équipements doit être fournie. L'entretien régulier des sites d'accueil du public est indispensable afin d'assurer la qualité du cadre naturel offert à la visite. Cela suppose une grande réactivité dans toutes les opérations de maintenance et de nettoyage des sites. La gestion des déchets doit être élargie. Auparavant à la charge du seul gestionnaire, la politique est aujourd'hui de responsabiliser les usagers pour qu'ils emportent leurs déchets. Mais le gestionnaire doit pouvoir rapidement faire face à des dépôts de déchets verts ou gravats sous peine de voir se constituer rapidement des décharges sauvages.

Information du public (ONF)

8 pages Agriculture v5.indd 7 15/05/14 16:55

wikimedia - DR

Entrée de la forêt du Val Maubuée (Seine et Marne)

ments forestiers, elles participent à la production de bois, dont le revenu permet d'assurer (seulement en partie) les dépenses générées par l'accueil des citadins. Tout l'enjeu est de **définir des modes d'exploitation à faible impact sur le milieu,** limitant autant que possible les délais d'exécution propres aux différentes phases : abattage, utilisation des chemins, stockage des bois. Au-delà des conditions techniques, il s'agit toutefois de **préserver un solde économique globalement positif**, déjà altéré par les conditions spécifiques aux forêts périurbaines. En outre, cela passe par la fidélisation d'une main-d'œuvre qualifiée qui fait aujourd'hui défaut.

Les forêts jouent un rôle majeur dans « l'hébergement » d'une importante biodiversité. Les menaces sur cette dernière sont souvent avancées pour dénoncer les coupes, tandis que les éléments objectifs étayant ces assertions manquent le plus souvent. Toutefois, il apparaît un point clé dans le débat autour de la biodiversité en forêt : le maintien de stades matures et de vieux arbres. Enfin, d'autres questionnements, notamment sur les modes de traitement des peuplements, se font jour. La chasse a été très tôt identifiée comme une activité dont l'exercice en forêt périurbaine nécessitait des dispositions particulières. Sans prétendre que les conditions soient aujourd'hui parfaitement abouties, le cas de la chasse peut continuer à être traité à travers les instances en place et les relations ONF/chasseurs/services de l'État/autres usagers.

4.3 Quelle gouvernance et quels financements pour les forêts périurbaines ?

Par rapport à une forêt classique, la gestion des forêts périurbaines induit des surcoûts avérés. En forêt domaniale, le financement est assuré par les revenus tirés de la vente des bois et des baux de chasse ; ce schéma ne fonctionne plus que partiellement. Le financement est aussi assuré par une péréquation entre « forêts riches et forêts pauvres », ainsi que par les subventions des collectivités, mais ces deux sources restent fragiles. Dès lors qu'un financement multisources est devenu incontournable, **la question de la transparence des bilans financiers de la gestion des forêts périurbaines devient cruciale** : étendue du déficit, revenus tirés du bois et de la chasse, réinvestissement du propriétaire, etc. C'est un élément clé à présenter dans les instances de concertation entre gestionnaires, collectivités, élus et usagers. Les instances actuelles, mises en place généralement à l'initiative de l'ONF, veulent répondre à ce besoin impératif de concertation, nécessaire dans le cadre d'une approche participative. Leur opportunité n'est pas contestée, même si la mobilisation des différents acteurs est parfois localement faible. Leur fonctionnement semble toutefois pouvoir être amélioré, après avoir analysé les points forts, les écueils et les limites des différents comités déjà en place. Leur efficacité ne sera réelle que lorsque les parties prenantes parviendront à un consensus social fort sur **un projet commun pour la forêt** et de la faire vivre de façon durable, tant il est vrai, comme le souligne Sylvain Ducroux (ONF - 2013), qu' « une forêt vouée à l'accueil du public n'est pas qu'une forêt de production que l'on affuble d'aires de stationnement et de sentiers ». ■

CONCLUSION

Comme pour les espaces agricoles[1], les espaces forestiers périurbains auront d'autant plus de chances de résister à l'urbanisation et de conserver leurs aspects "naturels" qu'ils seront suffisamment étendus et cohérents. Leur préservation et leur gestion impliquent une approche partant à la fois de la globalité de chaque aire métropolitaine et, à une autre échelle, de l'élaboration de projets de territoires fondés sur des approches participatives.

1- cf. la plaquette *Propositions d'actions pour des agricultures périurbaines vivantes*, élaborée par le groupe intersections.

8 pages Agriculture v5.indd 8 15/05/14 16:55